

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 18 au sujet de la nomination de M. Doubet Waiss au service de l'information.

n° 18

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 janvier 1948

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro  
31 janvier 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 116 du 8 février 1947 réorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** la décision n° 713 du 23 juin 1947 affectant le nommé Doubet Waiss au service de l'information en qualité d'agent technique de 2e classe au 11e échelon

Sur demande du chef du service météorologique et après avis favorable du chef du service de l'information,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le nommé Doubet Waiss, agent technique de 2\* classe au 11e échelon, chargé des écoutes radiotélégraphiques de nuit au service de l'information, effectuera cumulativement des écoutes de jour pour le service météorologique.

#### Art. 2

— Il recevra pour ce travail supplémentaire une indemnité forfaitaire mensuelle fixée à 2.000 francs (deux mille francs).

#### Art. 3

— La présente décision prendra effet à compter du 1er janvier 1948. Elle sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

